

le prolétaire

bimensuel

parti communiste international (programme communiste)

supplément No 9 pour la Suisse

Février 1978

-

Prix : Frs -.50

SPECIAL NAVILLE

- . UN BILAN POUR QUE
LA LUTTE S'INTENSIFIE
- . POUR L'UNION GRANDISSANTE
DES TRAVAILLEURS

La grève des travailleurs de "NAVILLE Cie S.A." a ceci de remarquable qu'elle fut utilisée comme un instrument de lutte pour obtenir des revendications en se plaçant sans compromis sur le terrain de classe. La grève ne fut pas utilisée comme un simple moyen de pression ponctuel, mais comme l'arme fondamentale de la lutte économique. Elle fut déclenchée sans préavis à la suite d'une assemblée de personnel, qui mise devant le refus patronal a spontanément utilisé la seule arme qui puisse lui permettre d'obtenir satisfaction.

Si les prolétaires ont utilisé le terme de "grève illimitée" c'est plus par naïveté que par une pleine conscience des conditions de la lutte économique. Ce mot d'ordre voulait signifier que les travailleurs n'entendaient reprendre le travail qu'après la satisfaction de leurs revendications. La grève ne peut jamais être illimitée, mais elle peut et doit être utilisée "SANS LIMITATION PREALABLE DE DUREE". Dire cela signifie que la grève est l'arme fondamentale des prolétaires, et qu'ils entendent l'utiliser jusqu'à satisfaction de leurs revendications, en fonction "de rapports de forces" qui peuvent évoluer dans le temps sous les multiples pressions du milieu extérieur. On peut très bien imaginer que les prolétaires décident l'arrêt d'une grève sur la base d'un compromis avec le patronat, pour éviter l'effritement et l'effondrement du mouvement, conditions d'une défaite certaine. Les prolétaires ne peuvent, tant que subsiste l'Etat bourgeois et le Capitalisme, prétendre être victorieux en tout temps et en tout lieu, même en utilisant le moyen de la grève. Mais ce dont ils doivent être totalement convaincus par contre, c'est qu'il n'existe à coup sûr pas de meilleur moyen d'obtenir satisfaction. Le problème de la victoire pour les prolétaires en lutte, réside dans leur capacité à construire un rapport de force en leur faveur aussi vaste et puissant que possible. Voilà pourquoi, dans toute lutte, est nécessaire l'information aux autres prolétaires, sur l'échelle la plus large, afin de construire par delà les limites de l'entreprise, de la localité ou même de la branche, un front de classe solidaire aussi vaste que possible. Voilà pourquoi, tout en défendant le principe de la "GREVE SANS PREAVIS" et "SANS LIMITATION PREALABLE DE DUREE", les prolétaires doivent également adhérer au principe d'une "GREVE LA PLUS ETENDUE POSSIBLE".

Il est évident qu'aujourd'hui cette perspective paraît difficile, cependant elle décrit dans les grandes lignes les principes sur lesquels une grève DOIT SE DEROUULER pour acquérir sa puissance maximum.

Loin de nous, l'idée de condamner les travailleurs de NAVILLE parcequ'ils n'auraient pas été attentifs à toutes ces conditions, mais il nous paraît important de rappeler ces points afin de tirer un bilan aussi complet que possible de ce généreux mouvement de classe.

SITUATION AVANT LA GREVE

"NAVILLE et Cie S.A.", entreprise romande de diffusion de la presse nationale et internationale, distributeur quasi monopoliste des livres aux librairies, regroupe 900 travailleurs. Au centre de Genève, c'est environ 220 travailleurs, sans compter les gérants de kiosques, qui sont employés par la société : 150 travaillent au dépôt de la Praille, le reste dans les bureaux administratifs. L'entreprise est divisée en quatre grands secteurs : expédition, librairie-papeterie, invendus et publications, bureaux.

Les conditions de travail sont très variables quoique se situant pour TOUS à un niveau scandaleusement précaire. Les chauffeurs ont un salaire d'entrée de 1750-1800.- Frs par mois pour 45 heures hebdomadaires, mais la plus part ont un salaire de moins de 2000.- Frs. Les travailleurs du service des publications perçoivent 1700.- en moyenne pour 42 3/4 heures, les libraires 1400.- Frs à l'entrée pour 42 heures. Les femmes qui travaillent au tapis (tri des arrivages) sont payées à l'heure au tarif de 8.- Frs à l'entrée, de 8.50 Frs après 3 mois, et de 9.- Frs pour quelques unes. Dans le contrat que signe les ouvrières il est spécifié que le travail est de 3h30, mais bien souvent il est plus court, réduisant du même coup le salaire.

NAVILLE exploite avec prédilection les prolétaires les plus démunis de droits : frontaliers, immigrés, en profitant de leur situation précaire. Cela est dû en grande partie aux syndicats de l'USS qui n'ont jamais mené la moindre lutte pour l'abolition des "Statuts", laissant les mains libres au patronat. Quand aux congés payés, pour tous ils sont de 3 semaines. Il faut avoir 40 ans et 5 ans "de maison" pour avoir droit aux 4 semaines. Lorsque l'on sait que la rotation du personnel est rapide chez NAVILLE, on constate que presque tous les travailleurs n'ont que 3 semaines, y compris les plus âgés.

Un autre indice de la détérioration des conditions de travail est le non-remplacement des départs qui entraîne une augmentation de la charge de travail sur chacun, sans que la direction soit obligée de procéder à des licenciements.

Le désintérêt total du syndicat pour les conditions de travail chez NAVILLE transparait sur la question du Contrat Collectif. Selon le syndicat lui-même, il n'y en a plus depuis 1968, selon le patron le Contrat est encore valable maintenant ! Quand aux travailleurs, ils sont bien incapables de savoir ce qu'il en est, et les conditions sont suffisamment lamentables pour que se pose la question de l'obtention d'un nouveau Contrat à des conditions décentes.

Depuis 6 mois environ, le syndicat négocie **SECRETEMENT** avec le patronat un nouveau Contrat. Dans la bonne tradition de la collaboration de classes, les travailleurs ne sont au courant de rien. Evidemment il n'est pas dans les projets du syndicat de "mobiliser" les travailleurs pour l'obtention de ce Contrat aux meilleures conditions et dans les plus brefs délais.

Quand à l'achat de NAVILLE par KIOSKE A.G. cela n'a rien changé pour les travailleurs, ce qui prouve que quelque soit le bulletin de santé d'une entreprise, leurs conditions de vie et de travail ne changent pas. Le chantage à la faillite que le syndicat a brandi pendant la grève, est un procédé de marchands de tapis pour imposer aux travailleurs la loi du patronat. Les prolétaires n'ont qu'une seule réponse à cela : lutter pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail à l'échelle la plus large. Si NAVILLE n'a pas d'argent, Kioske AG en a, et dans le cas contraire les banques ou l'Etat trouveraient les fonds nécessaires pour satisfaire les revendications des ouvriers en lutte. Les intérêts de l'entreprise, ou ceux de l'Economie Nationale sont incompatibles avec ceux des prolétaires car l'économie, celle de l'entreprise ou celle de la Nation, SE FAIT AVEC LA SUEUR DES PROLETAIRES. Les travailleurs n'ont aucune considération pour la santé de leur entreprise, seuls doivent compter LEURS PROPRES INTERETS DE CLASSE.

Bien que le taux de syndicalisation soit de 70% chez NAVILLE, les travailleurs ne se connaissaient à peine d'un service à l'autre, bonne illustration du syndicalisme individuel pratiqué aujourd'hui.

VERS LA GREVE

Devant une telle situation, la direction qui peut être sentait venir la colère des travailleurs "accorda royalement" 50.-Frs d'augmentation le 1er janvier. Mais cette aumône ne fût même pas perçue par tous les travailleurs.

Les chauffeurs écrivirent une "lettre collective" à la direction en exigeant une augmentation de 200.- Frs MINIMUM. Les autres services écrivirent une autre lettre exigeant la même revendication. Les travailleurs avaient fixé un délai au Lundi 16 janvier pour une réponse écrite et avaient décidé de faire la grève si la réponse était négative. Pour toute réponse, les travailleurs eurent droit à un discours patronal sur les difficultés de NAVILLE et sur sa faillite certaine si la revendication était satisfaite. Lorsque l'on sait que l'UBS est derrière NAVILLE on peut sourire !

Vinrent ensuite les pressions du chef du personnel qui exigea des "demandes individuelles". Lundi soir, il n'y avait toujours pas de réponse écrite de la direction. Devant ce silence l'assemblée générale des travailleurs est convoquée comme prévu. Bien que la grève ait été déjà plus ou moins décidée depuis l'envoi des lettres, il faut lors de cette assemblée expliquer que la grève n'est pas illégale !!!

Effectivement, dans le pays de "Paix du Travail", la grève n'en est pas moins un "droit". Ce n'est que dans le cadre de Contrats Collectifs qui spécifient l'observation des principes de la "Paix du Travail entre partenaires sociaux" que le droit de grève est supprimé, en enfermant le conflit dans un dédale institutionnel obligatoire d'où le recours à la grève est rejeté. Le fait que les travailleurs soient si bien informés ... démontre la façon dont le syndicat fait son travail !

Un vote de l'assemblée sanctionne le mot d'ordre de grève pour le lendemain dès 4h00 du matin. 17 travailleurs seront là pour bloquer le départ des camionnettes de distribution.

LA GREVE

Pendant trois jours, les grévistes se mobilisent pour bloquer toute distribution. Certains, les chauffeurs en particulier, se chargent de récupérer les livraisons à l'aéroport, à la gare, etc... et planquent le matériel ramassé. D'autres se chargent d'intercepter les livreurs dont certains viennent de Suisse-allemande ou de l'étranger. On assiste à de beaux gestes de solidarité, les camions repartant pleins à leur point de départ. D'autres enfin, se chargent de la tournée des kiosques pour les fermer en expliquant les motifs de la grève aux gérants (qui sont payés 5.- Frs de l'heure par NAVILLE).

La direction et les cadres essayent d'assumer la distribution avec leurs voitures personnelles. Mais les travailleurs en grève sont là pour les bloquer et vider leurs marchandises. Un travailleur se couche même sous les roues d'un véhicule appartenant à un cadre pour l'empêcher de faire une distribution.

Pendant le mouvement, les grévistes de NAVILLE reçoivent d'autres prolétaires, des vivres ! Pendant les 3 premiers jours, la grève ressemble à une "grande fête", selon les termes d'un gréviste. La solidarité est magnifique. Le comité de grève mis en place de façon spontanée est un mélange de délégués syndicaux volontaires mais non-élus. La plupart sont parmi les éléments les plus combattifs. Cependant, Maurer, délégué syndical de l'entreprise et qui depuis 6 mois est en négociation avec le patronat, est déjà là .

Si nous pensons que la représentativité du Comité est une chose importante, c'est parce que ceci peut être un facteur favorable en cas de conflit avec les dirigeants syndicaux. En effet, le premier Comité de grève n'ayant jamais été sanctionné par un vote en assemblée pouvait apparaître non comme un Comité représentant les prolétaires en lutte, mais comme un groupe sans relation avec la base. C'est sur cette petite erreur que le "coup de force syndical" de Vendredi pourra avoir lieu.

Un Comité de grève doit toujours tendre à être composé des éléments les plus déterminés, mais il doit être aussi l'émanation de tous les travailleurs en lutte. Si le Comité n'est pas reconnu comme l'authentique représentant des prolétaires (et ceci on peut le prouver par l'élection de chaque membre ou de l'équipe par l'assemblée) il est trop facile pour le patronat ou les pompiers syndicaux de procéder à un vote pour élire un autre Comité moins radicalisé.

D'autre part, les tâches d'un Comité de grève sont de deux ordres, dont l'une est primordiale, celle de l'organisation et de la direction de la lutte, et l'autre est secondaire encore que nécessaire, celle de représenter l'assemblée des travailleurs en lutte dans les contacts - et non dans les négociations - avec la direction ou tout autre instance patronale ou étatique. Dans sa tâche fondamentale, le Comité de grève se doit d'avoir les positions les plus claires sur toutes les questions d'organisation. Contrairement à ce que pensent certains travailleurs, avant d'être une "fête" la grève est une LUTTE. Dans la lutte que se livrent le Travail et le Capital, l'organisation et la centralisation sont une nécessité absolue. On ne peut affronter le Capital, c'est à dire le patronat et son Etat, qu'en ayant une discipline aussi grande et une direction aussi centralisée que celle de l'adversaire. Il faut s'imaginer, et cela est facile pour des travailleurs qui ont vécu un conflit social, que le patronat n'hésite devant aucun moyen de pression. D'abord individuels, comme chez NAVILLE ou la direction n'a pas hésité de faire le chantage aux "permis de séjour", et si le conflit dure, en s'en remettant à l'Etat dont la tâche est de rétablir l'ORDRE par ses forces de police, ses lois et ses tribunaux.

La grande faiblesse des travailleurs de NAVILLE a été de ne pas avoir cet organe fondamental de la lutte qu'est UNE DIRECTION SOLIDE. On ne peut théoriser la "grève-fête" sans du même coup se priver d'une condition de la victoire : UN COMITE DE GREVE CENTRALISE. Direction de la lutte, centralisation de la vie des travailleurs, il organise les piquets en contrôlant le respect des consignes et les présences; il organise, comme cela s'est fait de manière plus ou moins spontanée, le blocage de la production et de la distribution; il organise enfin tout le travail d'information sur la lutte vis à vis de l'extérieur

dans la perspective d'appeler les autres prolétaires à manifester leur solidarité morale et matérielle activement; il convoque les assemblées qui seules SONT DECISIONNAIRES sur la poursuite ou non de la grève.

Personne, ni les patrons, ni les syndicats, ni un éventuel Comité de soutien, n'a à décider pour les travailleurs. La grève est l'arme des travailleurs qu'ils entendent utiliser eux-mêmes, le temps nécessaire, en se basant sur l'analyse des rapports de forces entre eux et le patronat.

Arrêter une grève, même sur un compromis, lorsque ce sont les travailleurs qui le décident, n'est pas un échec. Car le seul critère à observer en dernière instance est celui-ci : pouvons-nous en poursuivant le mouvement obtenir plus que ce que nous avons déjà obtenu. Si la réponse est OUI, alors on continue, si la réponse est NON, alors il faut s'arrêter, car il est ESSENTIEL de préserver l'homogénéité du mouvement. Si sur un compromis, une grande partie des travailleurs est pour son acceptation, il est inutile de continuer avec la moitié des forces; cela serait aller au devant d'un échec.

Comme le disait Marx dans le Manifeste communiste : "Le résultat immédiat de leurs (les prolétaires) luttes est moins le succès immédiat que l'UNION GRANDISSANTE DES TRAVAILLEURS". Voilà pourquoi savoir arrêter une grève avant l'effritement du mouvement en deux camps opposés (ceux qui veulent continuer et ceux qui veulent arrêter) est importante.

Dans la lutte s'est constitué entre tous les prolétaires une grande solidarité; il faut savoir la sauvegarder pour les inévitables batailles futures.

Faire le bilan des faiblesses du mouvement des travailleurs de NAVILLE, c'est se donner les moyens d'éviter les mêmes erreurs, qui étaient dans ce cas en partie inévitables après quarante ans de PAIX SOCIALE, c'est être mieux armé pour les luttes futures.

Que se passait-il dans les autres centres de NAVILLE (Délémont, Lausanne) pendant que les travailleurs de Genève se battaient.

A Délémont, un mouvement s'est déclenché le jeudi sur les mêmes revendications, en faisant totalement confiance à leurs camarades de Genève. Malheureusement, il y eut très peu de contacts entre eux, et ceci fut une grave faiblesse, car elle laissait les mains libres aux syndicats et aux patrons de saboter en un lieu, sachant que l'arrêt du mouvement à Genève, signifiait l'arrêt du mouvement à Délémont. C'est ce qui se réalisa.

Quand à Lausanne, la situation générale était encore pire qu'à Genève. Le patronat convoqua jeudi 19 les travailleurs à une assemblée, une heure et demie après la distribution d'un tract de la CRT appelant les travailleurs à la solidarité, en déclarant que si il y avait grève, NAVILLE déposerait son bilan. Quelques heures plus tard, chaque travailleur recevait un papier avec un texte pré-établi adressé à la direction et qu'il devait signer en moins d'une heure. Beaucoup l'ont malheureusement signé; ce court délai de réflexion a fait qu'aucune photocopie n'a pu être effectuée. En signant cette déclaration, le personnel recevait 100.- Frs d'augmentation dès le 1er janvier, tout en affirmant qu'il ne ferait pas grève pour ne pas léser les intérêts de l'entreprise, identifiés à ceux des travailleurs...

Ainsi fut cassé par la direction tout mouvement de solidarité à Lausanne. Il faut dire que le flicage par les petits chefs était très important. A l'assemblée convoquée jeudi soir par la CRT, 5 travailleurs seulement sont venus. Dans le bistrot où devait avoir lieu l'assemblée, des petits chefs buvaient tranquillement un verre, prêts à repérer ceux qui s'y rendaient !!!

A cette assemblée étaient présents, outre le secrétaire lausannois de la CRT, Maurer et le secrétaire adjoint des "Commis" de Genève. Ce dernier fut presque ordurier devant les 5 travailleurs présents, les traitant de mauviettes et les poussant à la grève !!! Cela démontre le genre de pratique des bonzes syndicaux. En même temps qu'ils sabotaient la grève à Genève ils agressaient les quelques présents de Lausanne en faisant de la surenchère gratuite. Au lieu de chercher à savoir les conditions possibles d'une lutte à Lausanne, au lieu d'armer les travailleurs pour qu'ils sachent répondre à la menace patronale (si vous faites la grève, NAVILLE coule) les bonzes emploient les bonnes vieilles méthodes d'adjudants, brisant définitivement par leur comportement toute possibilité de travail positif.

Bienqu'à Lausanne les travailleurs ne se soient pas mis en grève, le climat existait pour qu'elle apparaisse comme une nécessité. Selon un ouvrier du centre de Lausanne, si la grève de Genève-Délémont s'était poursuivie, et si les relations entre les trois centres s'étaient intensifiées, à Lausanne les travailleurs se seraient battus.

LE "VENDREDI NOIR"

Cette journée sera le tournant de la grève. Le matin une assemblée est convoquée. Le syndicat, qui déjà par ses déclarations publiques fait savoir que les travailleurs se contenteraient de 175.- Frs, sans même les avoir consultés, s'apprête à les trahir définitivement.

A cette assemblée, Maurer fait le chantage à la démission. Les travailleurs ont été malheureusement trompés par leur naïveté; au lieu d'applaudir à ce retrait, l'assemblée acclame Maurer pour qu'il reste à sa place. Cette réaction s'explique par la "popularité" qu'avait acquise Maurer auprès des travailleurs par sa présence dans les négociations sur la nouvelle convention collective.

Ici aussi, il est nécessaire de faire un bilan. Les conventions ne sont pas un but en soi. Si l'on veut que les conventions règlent le problème des conditions minimum de vie et de travail des prolétaires, elles ne doivent pas être le résultat de simples négociations autour du tapis vert. Avoir une telle pratique, c'est laisser au patronat le soin de fixer lui-même ses conditions sans que les "négociateurs ouvriers" puissent le faire reculer. C'est ce que l'on constate aujourd'hui pour toutes les conventions en vigueur, dans le bâtiment comme dans la métallurgie par exemple. Pour qu'elles soient effectivement un cadre minimum réglant les conditions des travailleurs, les conventions doivent être l'aboutissement d'une LUTTE.

Mais même une convention imposée par la force, ne garantit pas nécessairement ces conditions minimum si ne subsiste pas après l'accord un rapport de forces tel que les travailleurs puissent en exiger son application intégrale.

Le Capital vit de l'exploitation du travail salarié. Pour lui les conditions les meilleures sont celles où les travailleurs sont les plus exploités. C'est pourquoi, même après une victoire la mobilisation est encore nécessaire pour faire respecter les "nouveaux droits acquis" par la lutte.

Voilà pourquoi nous disons qu'il était naïf de faire confiance à un syndicaliste, pour qui la lutte de classe se situe autour de la table des négociations. Les prolétaires ne doivent compter que sur une seule chose : LEUR PROPRE FORCE DE CLASSE.

Après ce plébiscite, l'assemblée influencée par Maurer et les secrétaires syndicaux, sans passer par un vote acclame de nouveaux délégués. Puis on accepte de nommer de la même façon deux suppléants. Résultat : sur huit délégués, plus de la moitié ne représentent qu'eux-mêmes. Le nouveau Comité n'est plus constitué par les éléments durs qui ont la confiance des grévistes. Il va pouvoir devenir le jouet du syndicat dans son travail de trahison.

En fin d'après-midi, le nouveau comité, escorté des secrétaires syndicaux, se rend au Conseil d'Etat, et ce n'est pas un hasard si les deux suppléants qui sont des "mous" sont là officiellement. Il fallait bien minoriser les quelques délégués qui voulaient encore la lutte.

Au cours de la nuit, Maurer fait la tournée des piquets en criant victoire. Aux travailleurs les plus sceptiques et qui lui demandent de leurs révéler le contenu de l'accord, il ne répond pas, mais invite chaun à prendre un repos bien mérité en leur fixant rendez-vous le samedi à 9h00.

Cette action de dissolution des piquets s'est faite sans en avertir le responsable. Maurer avait sans doute peur de s'entendre dire NON. Evidemment après 4 jours de grève, il était plus facile d'influencer individuellement les travailleurs fatigués par de longues gardes, que de convoquer une assemblée pour l'arrêt de la lutte. Cette initiative démontre, s'il fallait encore le prouver, que le syndicat n'avait qu'un seul objectif : **NEGOCIER AU PLUS VITE EN CASSANT LES REINS DU MOUVEMENT AU BON MOMENT.**

Quand les nouveaux piquets du quart suivant arrivèrent, ils furent bien étonnés de ne trouver personne ! C'est comme cela que l'on démoralise, c'est par ces pratiques que l'on casse l'unité.

LA REPRISE DU TRAVAIL

L'assemblée de samedi dure à peine une heure. Les négociateurs présentent quelques points de l'accord : 100.- Frs au 1er janvier, 75.- au 1er octobre, garantie du 13ème salaire garantie de la signature du nouveau Contrat Collectif avant le 1/7/78, rattrapage des heures de grève en heures supplémentaires.

A nouveau le syndicat réédite l'exploit de faire acclamer l'accord sans passer, ni par une discussion, ni par un vote clair. Il n'est même pas demandé qui est contre l'accord !!! Cela n'empêchera pas Porchet, secrétaire de "l'Association des Commis de Genève", de dire à la télévision le soir même : "C'est à une très forte majorité que les travailleurs ont accepté l'accord".

A 10h00, dans la confusion la plus totale le mot d'ordre de la reprise du travail était lancé. Quelques irréductibles refusèrent cependant de reprendre le travail avant lundi.

LES PERSPECTIVES

Ce demi-échec ne doit pas signifier l'arrêt de la lutte. Tout d'abord il est nécessaire qu'un bilan de la lutte soit fait par les grévistes. S'il paraît évident qu'une critique de l'attitude du syndicat pendant la lutte est nécessaire, il est néanmoins prioritaire de se battre sur les objectifs suivants :

1. Lutter pour obtenir du syndicat qu'il verse le contenu INTEGRAL de la caisse de solidarité aux travailleurs, qui répartiront l'argent, pour le paiement des jours de grève, suivant des critères définis par eux.
2. Procéder à l'élection d'un Comité d'entreprise qui soit représentatif des travailleurs.
3. Que ce Comité d'entreprise commence un travail d'organisation des travailleurs pour la lutte sur la nouvelle convention.
 - en exigeant que le cahier de revendications présentés par le syndicat soit discuté en assemblée de tous les travailleurs.
 - en organisant des perspectives de luttes dans le cas d'une réponse négative du patronat
 - en organisant cette lutte conjointement à Genève-Lausanne Délémont.

Le travail ne manque pas. Pour être forts les travailleurs doivent se donner un minimum d'organisation. Mais dire cela, ce n'est pas DELEGUER LE POUVOIR à quelques uns ! Dans tout le travail de base, on doit se référer au principe : seule l'assemblée générale de tous les travailleurs est décisionnaire.

Le Comité d'entreprise n'est pour les travailleurs qu'un noyau organisatif, et pour le patronat, l'Etat ou tout autre instance, il n'est que le représentant des travailleurs.

Le Comité ne doit avoir aucun pouvoir pour négocier : il n'a que le devoir de rapporter les exigences de la base et de rapporter les réponses patronales à l'assemblée des travailleurs.

Mais sa tâche principale doit être :

L' ORGANISATION DES TRAVAILLEURS POUR LA LUTTE.

programme communiste

revue théorique trimestrielle

Abonnement annuel : 40 F - 400 FB - 6.000 Lires - 24 FS - 240 Esc.
£ 3.50 - \$ 7.00

le prolétaire

journal bi-mensuel

Le numéro : 2 F - 25 FB - 300 Lires - 1 FS
Abonnement annuel : 40 F - 500 FB - 6.000 Lires - 20 FS

communist program

revue trimestrielle

Le numéro : 6 F - 60 FB - 800 Lires - 4 FS - 50 P. - \$ 1.00
Abonnement annuel : 24 F - 240 FB - 3.000 Lires - 16 FS - £ 2.00 - \$ 4.00

il programma comunista

journal bi-mensuel

Le numéro : 1,50 F - 15 FB - 150 Lires - 1 FS
Abonnement annuel : 30 F - 300 FB - 3.500 Lires - 18 FS

el programa comunista

revue trimestrielle

Le numéro : 4 F - 40 FB - 600 Lires - 2,50 FS
Abonnement annuel : 16 F - 160 FB - 2.400 Lires - 10 FS

kommunistisches programm

revue trimestrielle

Le numéro : 6 F - 53 FB - 1.400 Lires - 3 FS - 3 DM
Abonnement annuel : 24 F - 212 FB - 5.600 Lires - 12 FS - 12 DM